

# Avis d'appel public à concurrence

## Mairie

### Souscription des contrats d'assurances pour la commune de RANG-DU-FLIERS

#### Directive 2014/24/UE

#### Section I - Pouvoir adjudicateur

##### I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Mairie, 158 RUE DE L'EGLISE, à l'attention de M. le Maire, F-62180 RANG DU FLIERS. Tél. (+33) 3 21 84 23 65. E-mail : marchespublics@rang-du-fliers.com. Fax (+33) 3 21 84 58 26. Adresse(s) internet : Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice : <https://www.villerrangdufliers.fr/> Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.marches-demat.com/> Accès électronique à l'information (URL) : <https://www.marches-demat.com/> Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique : <https://www.marches-demat.com/>, le marché est attribué par un acheteur central : Non

##### Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Auprès du ou des points de contact susmentionnés.

##### Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Auprès du ou des points de contact susmentionnés.

##### Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Auprès du ou des points de contact susmentionnés.

##### I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autre : Collectivité territoriale.

##### I.3) Activité principale

Services généraux des administrations publiques.

#### Section II - Objet du marché

##### II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice

Souscription des contrats d'assurances pour la commune de RANG-DU-FLIERS.

##### II.1.2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

66510000.

##### Mot(s) clé(s) descripteur(s)

Assurance.

##### II.1.3) Type de marché

services

##### II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions

Souscription des contrats d'assurances pour la commune de RANG-DU-FLIERS.

##### II.1.6) Lots : Division en lots

oui

##### Il est possible de soumettre des offres pour

tous les lots.

#### II.2) Description

##### Intitulé

LOT n° 1 Intitulé : assurance des dommages aux biens et des risques annexes.

##### Code(s) CPV additionnel(s)

66515000.

##### Lieu d'exécution

FRE12 - Pas-de-Calais.

##### Description des prestations

Assurance des dommages aux biens et des risques annexes Superficie approximative à assurer : 17 014 mètres carrés

##### Critères d'attribution

Critère(s) de qualité 1. Valeur technique / Pondération : 55 % Prix / Pondération : 45 %

##### Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

à compter du 1 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028. Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

##### Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

##### Informations sur les options

Options : Non

##### Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

##### Informations sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

##### Informations complémentaires

Le candidat devra impérativement répondre à la solution de base.

##### Intitulé

LOT n° 2 Intitulé : assurance des responsabilités et des risques annexes.

##### Code(s) CPV additionnel(s)

66516000.

##### Lieu d'exécution

FRE12 - Pas-de-Calais.

##### Description des prestations

Assurance des responsabilités et des risques annexes Masse salariale : 1 952 004 euros

##### Critères d'attribution

Critère(s) de qualité 1. Valeur technique / Pondération : 55 % Prix / Pondération : 45 %

##### Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

à compter du 1 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028. Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

##### Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

##### Informations sur les options

Options : Non

##### Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

##### Informations sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

#### Informations complémentaires

Le candidat devra impérativement répondre à la solution de base.

#### Intitulé

LOT n° 3 Intitulé : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes.

#### Code(s) CPV additionnel(s)

66514110.

#### Lieu d'exécution

FRE12 - Pas-de-Calais.

#### Description des prestations

Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes Nombre approximatif de véhicules : 25

#### Critères d'attribution

Critère(s) de qualité 1. Valeur technique / Pondération : 55 % Prix / Pondération : 45 %

#### Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

à compter du 1 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028. Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

#### Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

#### Informations sur les options

Options : Non

#### Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

#### Informations sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

#### Informations complémentaires

Le candidat devra impérativement répondre à la solution de base.

#### Intitulé

LOT n° 4 Intitulé : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus.

#### Code(s) CPV additionnel(s)

66516500.

#### Lieu d'exécution

FRE12 - Pas-de-Calais.

#### Description des prestations

Assurance de la protection fonctionnelles des agents et des élus Masse salariale environ : 1 952 004 euros Nombre d'agents : 72 Nombre d'élus : 27

#### Critères d'attribution

Critère(s) de qualité 1. Valeur technique / Pondération : 55 % Prix / Pondération : 45 %

#### Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

à compter du 1 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028. Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

#### Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

#### Informations sur les options

Options : Non

#### Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

#### Informations sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

#### Informations complémentaires

Le candidat devra impérativement répondre à la solution de base.

#### Intitulé

LOT n° 5 Intitulé : assurance des prestations statutaires.

#### Code(s) CPV additionnel(s)

66512000.

#### Lieu d'exécution

FRE12 - Pas-de-Calais.

#### Description des prestations

Assurance des prestations statutaires Masse salariale CNRACL HORS CHARGES estimée à environ : 1 204 794 euros

#### Critères d'attribution

Critère(s) de qualité 1. Valeur technique / Pondération : 30 % 2. Assistance technique / Pondération : 30 % Prix / Pondération : 40 %

#### Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

à compter du 1 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028. Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

#### Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

#### Informations sur les options

Options : Non

#### Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

#### Informations sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

#### Informations complémentaires

Le candidat devra impérativement répondre à la solution de base et aux solutions alternatives n°1 et n°2 portant sur le niveau de franchise.

#### Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

##### III.1) Conditions de participation

##### III.1.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

- DC1 (à jour en avril 2019). - Le pouvoir de la personne habilitée pour engager l'entreprise candidate. - Qualité selon laquelle le candidat agit : agent, courtier, mutuelle, ... S'il intervient en qualité de courtier, il devra fournir une copie du mandat pour agir au nom de la (les) compagnies(s) qu'il a saisie et l'étendue de celui-ci. - Compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription. - Attestation d'inscription à l'ORIAS.

##### Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies

- DC2 (à jour en avril 2019) (chiffre d'affaires des 3 dernières années). - Attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle signée, mentionnant la période de validité, la nature des activités garanties, le nom de la compagnie et le n° de contrat. Si le candidat ne peut pas fournir de DC1 ou DC2, joindre une attestation sur l'honneur datée et signée reprenant les éléments indiqués dans le formulaire. - Copie du ou des jugement(s) prononcé(s).

## **Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies**

- DC2 (à jour en avril 2019), moyens techniques et humains. - Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. - Preuve de la capacité de l'entreprise pouvant être rapportée par tout moyen, notamment des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant la compétence de l'entreprise dans le domaine souhaité. Avertissement : la réponse par le biais d'un intermédiaire ou des références attestant la compétence de l'entreprise dans le domaine souhaité. Avertissement : la réponse par le biais d'un intermédiaire d'assurances et/ou en coassurance est considérée comme un groupement conjoint ; chaque partie devra fournir les documents ci-dessus à l'exception de la "lettre de candidature" qui devra être produite en un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement. Seront éliminées les entreprises dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires et dont les références et capacités professionnelles, techniques et financières paraissent insuffisantes au vu des pièces du dossier de candidature. La réponse pourra être présentée soit par un assureur directement soit par le biais d'un intermédiaire. En application des articles R.2142-19 à R.2142-24 du code de la commande publique et au vu des conditions spécifiques requises en matière de marché d'assurance, les opérateurs économiques groupés devront, au stade de l'attribution, adopter la forme juridique d'un groupement conjoint avec mandataire. En cas de coassurance, elle devra être formée dès la remise des offres (une offre ne couvrant pas 100 % du risque sera considérée irrégulière). Chaque co-assureur devra fournir les documents permettant d'évaluer les capacités économiques, techniques et financières tels qu'indiqués dans le présent avis. Une même compagnie d'assurances ne pourra pas présenter une offre seule et par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires (agents, courtiers).

### **III.2) Conditions liées au marché**

#### **III.2.1) Informations relatives à la profession**

La prestation est réservée à une profession particulière

#### **Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables**

Les prestations sont réservées aux sociétés d'assurances, mutuelles et intermédiaires habilités à présenter des opérations d'assurances conformément au code des assurances.

### **Section IV : Procédure**

#### **IV.1) Description**

##### **IV.1.1) Type de procédure**

Appel d'offres ouvert

##### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)**

oui

##### **IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

12 juin 2023 12:00:00

##### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

##### **IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**

Date : 12 juin 2023 14h00

##### **Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres**

non

### **Section VI : Renseignements complémentaires**

#### **VI.1) Renouvellement :**

Il s'agit d'un marché renouvelable : non.

#### **VI.3) Informations complémentaires**

En application des articles R.2143-6 à R.2143-10 et R.2144-1 du code de la commande publique, le candidat retenu devra justifier ne pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner et produire dans les 5 jours, suivant la demande de la collectivité, chacun des documents suivants : un extrait de casier judiciaire, les certificats sociaux (attestation URSSAF ou RSI, versement régulier des cotisations de congés payés et de chômage intempéries, régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés) et fiscaux (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, impôt sur la valeur ajoutée) (à compter du 1er avril 2016 le Not2 n'est plus délivré), un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou à la chambre des métiers (D1) ou à défaut, règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France (datant de moins de 6 mois) et, en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcés, ainsi que les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail. Bien que les documents précités ne soient exigibles que pour l'attributaire du marché, il est fortement conseillé aux candidats de se doter de ces documents dès qu'ils soumissionnent à un marché public. Par ailleurs et conformément au règlement de la consultation, le candidat retenu devra remettre dans le délai imparti fixé par la collectivité, s'il ne l'a pas fait au stade du dépôt de son offre, tous les documents pour lesquels la signature est requise, dûment signés sans y apporter de modifications. Le marché sera intégralement financé par les fonds propres inscrits au budget de la collectivité. Le paiement est opéré par mandat administratif suivi d'un virement effectué en application des articles R.2191-1 à R.2191-63 du code de la commande publique. Le délai global de paiement est fixé selon les articles L.2192-10 et L.2192-12 à L.2192-15 du code de la commande publique

#### **VI.4) Procédures de recours**

##### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039, F-59014 Lille Cedex. E-Mail : greffe.ta-lille@juradm.fr. Tél. (+33) 3 59 54 23 42. Adresse internet : <http://lille.tribunal-administratif.fr/>. Fax (+33) 3 59 54 24 45

##### **VI.4.2) Introduction des recours**

##### **Précisions concernant les délais d'introduction des recours**

référé précontractuel avant la signature du contrat (CJA, art. L.551-1 et s.), référé contractuel après la signature du contrat (CJA, art. L.551-13 et s.), recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994), dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, le recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision.

##### **VI.5) Date d'envoi du présent avis**

03 avril 2023